SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES DONNÉES DE LA MATINÉE DE PARTAGE D'EXPERTISE ET DES CONNAISSANCES AVEC LES GROUPES DE FEMMXS Date de l'évènement : 25 novembre 2021

PROJET DE RECHERCHE:

OBSTACLES ET LEVIERS POUR L'ACCÈS À LA JUSTICE ET À DES MILIEUX ORGANISATIONNELS ET PROFESSIONNELS ÉQUITABLES ET ÉGALITAIRES : IDENTIFIER, CARACTÉRISER ET COMPRENDRE LES VIOLENCES STRUCTURELLES, INSTITUTIONNELLES ET SYMBOLIQUES VÉCUES PAR LES FEMMXS POUR LES TRANSFORMER

PRÉPARÉ PAR JOE DUCHARME, professionnelle de recherche coordonnatrice du projet

SOUS LA DIRECTION de MARIE-CLAIRE BELLEAU et ISABELLE AUCLAIR, cochercheures principales du projet

Remerciement spécial à Laurence Ouellet-Boivin pour sa lecture et ses correctifs si justes.

Université Laval, janvier 2023

Table des matières

INTRODUCTION	3
CONTEXTE	3
MÉTHODOLOGIE	ŝ
1) LA MATINÉE DE PARTAGE D'EXPERTISE ET DE CONNAISSANCES	3
AXE 1 : Accès à la justice	
1.2 OBSTACLES	
1.3 LEVIERS	8
AXE 2 : Accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires	
2.2 OBSTACLES	<u>c</u>
2.3 LEVIERS	10
AXE 3 : Autres	
3.1 DESCRIPTIONS ET CARACTÉRISTIQUES	11
3.2 OBSTACLES	11
3.3 LEVIERS	13

INTRODUCTION

Cette synthèse relève de l'analyse des données généreusement partagées lors de la matinée de partage d'expertise et des connaissances avec les groupes de femmxs du 25 novembre 2021. Cet événement a eu lieu dans le cadre du projet de recherche intitulé « Obstacles et leviers pour l'accès à la justice et à des milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires : identifier, caractériser et comprendre les violences structurelles, institutionnelles et symboliques vécues par les femmxs pour les transformer » qui est financer par le ministère des Femmes et de l'Égalité des Genres Canada.

L'**objectif** de cette synthèse consiste à intégrer l'expertise et les connaissances des groupes de femmxs, détenant un point de vue terrain et concret, au travail des chercheures de ce projet de recherche sur les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (SIS).

Cette synthèse décrit d'abord le contexte entourant cette matinée de partage. Ensuite, la méthodologie y est présentée en deux volets, soit celle entourant la matinée et celle entourant la rédaction de cette synthèse. La présentation de l'analyse des données est divisée en trois axes : 1) <u>accès à la justice</u>; 2) <u>accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires</u> et 3) <u>autres</u>. Au sein de ces <u>trois axes</u> se retrouvent respectivement des éléments de réponses correspondant à 1) <u>des descriptions et caractéristiques</u>; 2) <u>des obstacles</u> et 3) <u>des leviers.</u>

CONTEXTE

Comme la pandémie de la COVID-19 restreignait les rassemblements en présentiel, l'évènement s'est tenu par vidéoconférence. Une matinée, plutôt qu'une journée, de partage d'expertises et de connaissances s'est déroulée avec 48 personnes, dont la majorité était issue des groupes de femmxs invités. En effet, la plupart de ces personnes travaillaient au sein d'organismes communautaires soutenant les droits des femmxs, mais quelques personnes intéressées par le sujet de discussion et provenant des milieux universitaires québécois ont également participé.

MÉTHODOLOGIE

1) LA MATINÉE DE PARTAGE D'EXPERTISE ET DE CONNAISSANCES

L'évènement a été précédé par une demande d'approbation éthique soumise et acceptée par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (no. de certification éthique : 2020-027 A-2/07-09-2021). Le consentement des 48 personnes participantes a été recueilli à travers la lecture et l'acceptation des termes du formulaire de consentement lors de leur inscription. Le formulaire présentant l'évènement proposait aussi une lecture préliminaire en guise d'amorce à la réflexion sur les violences SIS. Il s'agissait d'un extrait du roman de Caroline Dawson intitulé « Là où je me terre ».

Les activités principales qui se sont déroulées lors de la matinée étaient les suivantes : 1) activité briseglace; 2) présentation des trois types de violence par la professeure Isabelle Auclair; 3) premier atelier de partage d'expériences et de perception de violences SIS; 4) pause de 20 minutes; 5) deuxième atelier sur les actions pour contrer les violences SIS; 6) conclusion.

À de nombreuses reprises, il a été mentionné qu'il n'y avait pas de bonnes ou de mauvaises réponses. La démarche ne visait pas à arriver au consensus, mais bien à s'intéresser aux perceptions des personnes présentes afin de bénéficier de leurs expériences et expertises. La liberté du discours était d'abord et avant tout recherchée. Les personnes participantes ont été informées de la prise de notes pendant les activités visant à enrichir le projet de recherche en cours.

Lors du premier atelier de partage d'expériences et de perceptions de violences SIS, trois questions ont été posées aux personnes participantes, soit :

- 1) Quelles sont les violences structurelles, institutionnelles et symboliques dont vous êtes témoin dans le cadre de vos pratiques ?
- 2) Comment vous êtes-vous senti.e lors de la situation X que vous avez racontée ? 3) Racontez-nous une expérience dans laquelle vous avez ressenti une injustice.

Lors du deuxième atelier sur les actions pour contrer les violences SIS, trois questions ont été posées aux personnes participantes, soit :

- 1) Comment agissez-vous sur ces violences qui sont difficilement identifiables ?
- 2) Quels obstacles rencontrez-vous ? 3) De quels leviers disposezvous ?

Grâce à la collaboration de l'équipe organisatrice de l'évènement, les personnes invitées ont été divisées en sous-groupes à des fins de discussion pour les deux activités de partage. Au total, six questions leur ont été adressées pour orienter les discussions, sans pour autant circonscrire les réponses des participantes. L'outil *Padlet* (disponible en annexe) a été utilisé pour recueillir le contenu des groupes de discussion. Chaque équipe était accompagnée par minimalement deux personnes issues de l'équipe organisatrice afin de prendre des notes et de relancer la discussion au besoin.

2) RÉDACTION DE CETTE SYNTHÈSE

Une rencontre avec Isabelle Auclair et Marie-Claire Belleau a permis de réfléchir sur la manière la plus intéressante d'écrire cette synthèse. Il a été proposé de classer le contenu selon les deux grands axes de ce projet de recherche, soit l'accès à la justice et à l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires. Un troisième axe a cependant été créé afin d'y classer les réponses ne correspondant pas aux deux axes du projet, mais restant certainement d'une grande pertinence pour la recherche.

Une proposition d'analyse a été écrite par Joe Ducharme, professionnelle de recherche coordonnatrice de ce projet, et soumise aux deux cochercheures principales, les professeures Marie-Claire Belleau et Isabelle Auclair. L'utilisation d'une légende de couleurs a semblé un moyen simple de rendre hommage aux données écrites par les groupes de femmxs. D'une part, la couleur verte a été utilisée lorsque les écrits consignés en ligne sur Padlet ont été légèrement modifiés, reformulés ou paraphrasés, toujours dans un souci de conserver l'essence de l'idée principale. D'autre part, la couleur orange a été utilisée pour souligner une citation, tout en conservant les règles d'usage entourant la citation, dont les guillemets et les crochets au besoin.

Enfin, l'outil original de collecte de données utilisé dans le cadre de cette matinée de partage vous est fourni en version PDF en complément de cette synthèse. Il s'agit d'un *Padlet* de 12 pages présentant des données brutes écrites par les groupes de femmxs recueillies pour la rédaction de cette synthèse.

ANALYSE DES DONNÉES

AXE 1 : Accès à la justice

1.1 DESCRIPTIONS ET CARACTÉRISTIQUES

Selon les personnes participantes à la matinée de partage d'expertise et de connaissances, les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (SIS) nuisant à l'accès à la justice ne seraient pas reconnues par le gouvernement ni par les institutions québécoises et canadiennes. Ces violences seraient insidieuses et silencieuses. Elles seraient caractérisées par la discrimination et la culpabilisation des personnes selon des préjugés instaurés socialement, notamment concernant les mythes de la « bonne victime » et de l'égalité atteinte entre les genres. Par ailleurs, l'exemple de la « nonreconnaissance du racisme systémique dans la plupart des institutions publiques » a aussi été soulevé.

Les violences SIS se définiraient par l'absence d'action ou de réponse à une situation de violence de la part des institutions et des instances gouvernementales. Il s'agirait d'un mutisme ou d'un manque de sensibilité nuisant à la prévention et aux ressources attribuées à la lutte aux violences. Elles se caractériseraient aussi dans le fait d'ignorer ou de s'aveugler volontairement aux besoins de l'autre. Les violences SIS engendreraient une perte de pouvoir des femmes.

Selon ces descriptions et caractéristiques, il a été jugé que les violences SIS seraient nuisibles à l'accès à la justice des femmxs.

1.2 OBSTACLES

Plus concrètement, les personnes participantes ont soulevé plusieurs obstacles qui nuisent aux femmxs quant à l'accès à la justice.

Droit familial

D'abord, dans le domaine du droit familial, le vocabulaire utilisé est celui de la « famille intacte » pour qualifier les familles qui ne sont pas séparées. Ces termes occasionneraient de la souffrance pour les femmes qui vivent la culpabilité de « briser la famille » en quittant leur partenaire violent.e. Toujours dans ce domaine, la présence d'enfants serait prise pour acquise, alors que la définition de la famille, pour plusieurs femmxs, ratisse plus large et elle serait davantage diversifiée et inclusive.

Précarité et pauvreté

De plus, plusieurs personnes participantes ont évoqué, sous plusieurs nomenclatures, des réponses (18) en lien avec la précarité et la pauvreté des femmxs faisant obstacles à l'accès à la justice. L'une d'entre elles mentionnait d'ailleurs qu'une violence SIS consistait à « tolérer socialement que des femmes survivent avec des revenus beaucoup trop faibles ».

Plus précisément, de nombreuses réponses traitaient des femmxs bénéficiant de l'aide sociale et des violences SIS dont elles sont victimes et qui agissent comme des obstacles à l'accès à la justice. Plusieurs exemples étaient soulevés allant des « agressions comme stratégies de contrôle du gouvernement » tels que les menaces des coupures financières, les intrusions dans la vie privée, et les « climat de peur engendré, d'iniquité et de précarité instauré par l'aide sociale sur les personnes prestataires ». La peur, présentée dans de nombreuses réponses, proviendrait notamment de la lourdeur des démarches administratives engendrant

une crainte de se tromper dans la rédaction des déclarations (ex. impression qu'elles n'ont pas le droit à l'erreur, difficultés quant à la littéracie) et donc de se faire retirer l'aide financière.

Cette lourdeur quant à la rédaction des prestations de l'aide sociale était alors perçue comme stratégie pour discriminer les « bonnes » des « mauvaises » personnes pauvres. Cela permettrait de décider qui mérite de l'aide; désavantageant les femmxs avec des contraintes, celles à l'intersection de différents systèmes d'oppression, qui seraient laissées pour compte. Une réponse était alors écrite à ce sujet : « [on se sent comme une] citoyenne de seconde zone [où il y a une] impossibilité d'exercer sa citoyenneté dans un contexte de pauvreté et de privation ». De plus, ces prestations ont été jugées nettement insuffisantes pour couvrir les besoins de base et parer aux imprévus. L'aide sociale était donc perçue comme un système qui maintient les individus dans la pauvreté. Cette impression a été accentuée avec la venue de la pandémie de la COVID-19 où la précarité financière s'est exacerbée. Quelques réponses évoquaient l'impression que les personnes bénéficiant de l'aide sociale seraient occultées par les instances gouvernementales et seraient victimes de leurs préjugés.

L'aide sociale était aussi abordée sous l'angle de la loi maritale, jugée comme archaïque et restrictive, qui avantagerait les hommes dans la réception des chèques. Dans un contexte de couple hétérosexuel, cela occasionnerait une pression sur la femme de préserver sa relation, et ce, même en cas de violence.

Dans le même ordre d'idées, certaines réponses soulignaient que la pauvreté, de façon plus générale, comportait son lot de préjugés au sein de la société tels que la crainte que les enfants soient abandonnés lorsqu'ils sont élevés dans une famille défavorisée ou qu'il y a forcément des problèmes de santé mentale et des contraintes à l'emploi chez les parents. D'autre part, une autre réponse annonçait que les femmxs en situation d'itinérance ou à risque de le vivre font non seulement face à la pauvreté, la précarité, mais aussi à la méconnaissance du système, à la consommation, à la violence conjugale et familiale, aux agressions sexuelles, aux problèmes de santé mentale et physique, aux démêlés avec la justice, au profilage, au logement insalubre et à l'éviction. Une autre réponse dénonçait plusieurs réalités empreintes de violences SIS, dont « les préjugés des propriétaires envers les [...] femmes en situation d'handicap [ou] en situation de précarité [ou bénéficiant de l'aide sociale] » qui nuisaient à leur possibilité d'avoir accès à un logement. De surcroît, le manque d'accessibilité aux logements ou aux refuges pour les femmes en situation de handicap était aussi dénoncé.

D'autres réponses concernaient aussi le traitement différencié pour les femmes en situation d'itinérance qui vivent avec des problèmes de santé mentale et de consommation. Ces dernières seraient davantage victimes de discrimination et d'ostracisation que leurs homologues hommes. À ce sujet, selon des personnes participantes, plusieurs femmxs en situation d'itinérance auraient vécu des expériences négatives ou traumatisantes au sein du système, notamment auprès du directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), des corps policiers, du système judiciaire et du réseau de la santé et des services sociaux. Ainsi, ces femmes se retrouveraient « en processus de désaffiliation et de rupture sociale. Il devien[drai]t d'autant plus difficile [pour elles] d'avoir un domicile stable, car elles ont de la difficulté à maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. »

Travail

Les obstacles nuisant à l'accès à la justice se retrouveraient aussi dans la sphère du travail, notamment chez les femmes immigrantes. Une réponse abordait d'ailleurs le sujet des programmes allant chercher des travailleuses à l'étranger : « [Ces femmes] se retrouvent souvent dans des situations de violence qu'elles ne peuvent pas quitter, car elles reçoivent des menaces ».

Santé et bien-être

Dans un autre ordre d'idées, une vingtaine de réponses portaient sur la santé et le bien-être des femmxs, notamment quant à l'accès aux services de santé, la présence ou l'absence de soins obtenus et les lacunes dans l'approche globale de la santé des femmes, et ce, sous toutes sortes de déclinaisons. En effet, l'une

des réponses obtenues abordait l'absence d'Internet (« pas d'Internet ») comme étant un obstacle à l'accès des services de santé nuisant au bien-être chez les femmes.

Les traitements biomédicaux qui occulteraient l'approche globale de la santé et le manque de prévention étaient aussi deux irritants chez les groupes de femmxs participants. En effet, une réponse évoquait

« [l']hypermédicalisation » des femmes, alors qu'une autre dénonçait la méconnaissance de la santé (sexuelle) des femmes faisant en sorte que la puberté, les menstruations, les grossesses et la ménopause seraient médicalisées. Ces dernières seraient perçues comme problématiques et prises en charge comme des maladies. En effet, une autre réponse affirmait que le « syndrome prémenstruel figur[ait] dans le dernier DSM [Diagnostic and Statistical Manual] ». Dans le même ordre d'idées, les violences gynécologiques, obstétricales et chirurgicales étaient aussi évoquées dues à la médicalisation de la santé sexuelle des femmes et à la coupure des budgets en soins périnataux ou de services aux femmes. Près d'une dizaine de réponses recueillies concernaient la crédibilité bafouée des femmes lors d'une consultation médicale concernant notamment leurs symptômes rapportés et leur diagnostic de problème de santé mentale. Toujours à ce sujet, ces femmxs pouvaient être victimes de sexisme (ex. « hystérique »), de l'âgisme (ex. « la petite madame »), de grossophobie (ex. jugements sur le poids), de capacitisme (ex. préjugés sur la santé mentale et diagnostic hâtif) et de mauvais diagnostics dus à la méconnaissance des conséquences des violences (ex. confusion entre le diagnostic du trouble de personnalité limite et le trouble de choc posttraumatique induit par la violence vécue).

D'autres obstacles nuisent à l'accès aux services de soins de santé, dont le manque de sensibilité des professionnel.le.s de la santé envers les personnes de la diversité sexuelle et de genre. Ces dernières, ne se sentant pas bien comprises par le système de santé, diminueraient leur visite médicale et cela accentuerait leurs risques de vivre des problèmes de santé. Il en serait de même pour l'accès aux services de soins de santé des personnes autochtones. En effet, le manque de sensibilité des professionnel.le.s quant à leur culture et leur langue entretiendraient la méfiance des personnes autochtones à avoir recours au système de la santé, fragilisant ainsi leur santé. Une réponse soulevait aussi le sort de plusieurs femmes autochtones qui seraient « stérilisées contre leur gré ». Par ailleurs, les femmxs immigrantes feraient face à des obstacles qui sont d'abord bureaucratiques et qui les empêcheraient d'avoir accès aux services de soins de santé, causant parfois leur décès.

Les obstacles bureaucratiques des compagnies d'assurance ont aussi été évoqués. Voici ce qu'une personne a écrit à ce sujet : « [Les] compagnies d'assurance obligent la prise de médication pour être reconnue et recevoir les indemnités. Elles obligent aussi p. ex. la rencontre avec un psychologue, mais qui souvent ne sera pas disponible. Il y a plusieurs impasses de ce genre qui sont observées ». L'asymétrie des soins et des services selon la région était aussi remarquée et déplorée.

1.3 LEVIERS

Trois réponses de personnes participantes ont abordé des leviers pour favoriser l'accès à la justice des femmxs. L'une de ces réponses évoquait l'importance d'accompagner les femmes vulnérables et marginalisées, qu'elles soient jeunes, aînées, immigrantes, autochtones, travailleuses du sexe, consommatrices, ayant des problèmes de santé mentale, en situation de handicap ou de la diversité sexuelle ou de genre, dans leurs démarches de reprises de pouvoir. L'une des manières d'y parvenir serait de

reconnaître l'unicité de leur parcours, de leurs réalités et de leurs besoins. Il conviendrait aussi de reconnaître leurs risques accrus d'avoir vécu et de vivre encore des violences, puis d'y rester alertes comme l'évoque cette réponse : « On dit souvent que les femmes vivent de l'itinérance cachée. Se rendre invisible fait partie de leurs stratégies de survie [pour restreindre les violences]. »

En ce sens, des pistes de solution étaient aussi proposées telles que d'éduquer, sensibiliser et former les corps policiers et autres personnes intervenantes aux violences que vivent ces femmes vulnérables, souvent en situation de pauvreté, puis d'offrir du soutien psychologique gratuitement aux femmes en situation ou a risque d'itinérance. L'intégration des femmes se situant à l'intersection des oppressions dans la société diminuerait les risques qu'elles vivent davantage de violence. En terminant, le déploiement d'initiatives offertes par et pour les femmes en situation de précarité était jugé comme étant un levier à l'accès à la justice.

AXE 2 : Accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires

2.1 DESCRIPTIONS ET CARACTÉRISTIQUES

Selon les personnes participantes à la matinée de partage d'expertise et de connaissances, les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (SIS) nuisant à l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires se reflèteraient dans le fait de sous-estimer les effets de la charge mentale des femmxs, notamment en les encourageant à s'établir sur le marché du travail en plus de réaliser plusieurs formes de travail invisible.

Ces violences SIS accuseraient un refus de reconnaissance de la part du gouvernement, dont la « nonreconnaissance du racisme systémique [...] ». Les institutions feraient également preuve d'un mutisme et d'un manque de sensibilité en ce qui a trait aux différentes problématiques liées à la violence, et ce, à tous les niveaux de la société. Cela se ferait voir, entre autres, par le grand manque 1) de la prévention de ces problématiques de violence et 2) des ressources pour y faire face une fois que la violence a été perpétrée.

Selon ces descriptions et caractéristiques, il a été jugé que les violences SIS seraient nuisibles à ce que les femmxs aient accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires.

2.2 OBSTACLES

Plus concrètement, les personnes participantes ont soulevé plusieurs obstacles qui nuisent aux femmxs quant à l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires.

D'abord, l'une d'entre elles déplorait « le sexisme, la misogynie et la jalousie/l'envie » quant à l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires et elle évoquait cet exemple :

J'ai fait face à plusieurs murs lorsque des collègues m'ont conseillé sur certaines compagnies qui n'engageaient pas de femmes [:] soit qu'ils ne veulent pas « ajouter » des toilettes pour femmes, soit les femmes qui sont en administration bloquent les candidatures féminines.

En utilisant les mêmes mots, soit le sexisme et la misogynie, une autre personne dénonçait son employeur en s'exprimant ainsi :

Ne pas être choisie pour un poste ou j'étais la plus qualifiée et expérimentée. J'ai senti que je n'ai pas été choisie en raison de mon sexe et parce que j'osais exprimer mes opinions. [J]'ai quitté cet emploi que j'adorais puisque mon sentiment d'injustice était devenu trop grand.

Par rapport à ce même genre de situations, plusieurs (4) exemples étaient évoqués. En effet, on y déplorait le besoin d'avoir l'appui d'un homme pour qu'un projet, dirigé et développé par une femme, soit crédible. Une autre personne mentionnait qu'il y a des institutions qui dévalorisaient le travail effectué par les groupes de femmxs. Des institutions étaient mêmes enclines à normaliser les violences, blâmer les victimes (ex. en invalidant ce qu'elles vivaient) et à entretenir des préjugés ainsi que stéréotypes à leur égard. La verve masculine était aussi ciblée puisqu'elle est bien perçue et encouragée, mais parfois trompeuse et désincarnée. De plus, le manque d'écoute, d'intérêt et l'absentéisme des hommes lors des rencontres de travail avec des collègues femmxs accentueraient les rapports de pouvoir au sein d'une équipe de travail.

D'autres réponses soulignaient que les « [a]uteurs de violence [sont] en situation de pouvoir ». À ce sujet, une première personne dénonçait une concentration du pouvoir des hommes, notamment dans les sphères politiques, dont les élections municipales, où il y a une sous-représentation des femmxs. Une deuxième ajoutait qu'il y a peu de femmxs dans le monde politique, et lorsqu'il y en a, elles proviendraient toutes du milieu des affaires. Ce faisant, puisqu'il semble y avoir peu de femmxs en politique ou qu'elles représentent un tout relativement homogène, cela ferait en sorte qu'il y ait une « incompréhension des besoins réelles [sic] des femmes citoyennes ». La structure organisationnelle de l'État, notamment en région, était aussi remise en question. En effet, il semblerait y avoir un manque de volonté de la part des législateurs et du gouvernement à modifier les lois et à freiner les violences SIS, ce qui impliquerait de critiquer le patriarcat instauré et de prendre ses responsabilités à ce sujet. Le manque d'information ou de formation au sein d'autres secteurs publics était aussi mentionné, notamment pour ce qui est du corps policier, des personnes premières répondantes et médecin, qui accuseraient des lacunes quant aux connaissances des droits des femmxs. Une personne renchérissait en évoquait la fatigue vécue par les victimes qui doivent continuellement faire valoir leurs droits; cela pèserait lourd sur leur santé mentale.

Des systèmes d'oppression ont été plus ou moins explicitement divulgués, tels « la victimisation structurelle » (racisme) qui semblerait causer des difficultés aux personnes étudiantes étrangères dans l'accès aux études supérieures. Dans le même ordre d'idées, selon une réponse brève, il est possible de croire que l'âgisme serait nuisible à l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires.

Enfin, la crédibilité des milieux communautaires serait souvent remise en question puisqu'ils sont des milieux majoritairement féminins. Les personnes qui y travaillent seraient perçues comme les « " féministes de service " ». Elles voudraient être reconnues à leur juste valeur et ne pas seulement avoir « des allié.e.s de façade ».

2.3 LEVIERS

Deux leviers favorisant l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires ont été évoqués par des personnes participantes. Il est souhaité qu'il y ait une plus grande représentativité des femmxs au sein des institutions et des instances politiques dont au gouvernement. Pour ce qui est de l'autre réponse, elle évoquait explicitement des « [p]istes de solution » :

Formation des corps policiers, offrir le soutien psychologique gratuitement aux femmes en situation ou [à] risque d'itinérance, sensibiliser et éduquer tous les intervenants dans les institutions qui travaillent avec ces personnes, le fait d'intégrer les femmes les plus marginalisées dans la société, à la croisée de oppressions va permettre d'intégrer toutes les femmxs victimes de violences.

AXE 3: Autres

Thématiques qui ne sont pas considérées de manière explicite dans le cadre de ce projet de recherche

Tel que mentionné précédemment (p.1), il a été jugé préférable de classer les réponses des personnes participantes selon les deux axes d'intérêt de ce projet de recherche, soit l'accès à la justice et l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires. Cependant, les questions adressées aux groupes de femmxs ne se voulaient pas restrictives à ces deux axes. Or, plusieurs réponses ont donc été rédigées sans que leur contenu n'ait nécessairement un lien avec ces deux axes ce qui était prévisible puisque les questions étaient générales. Cette section vise donc à recueillir ces réponses. De plus, certaines réponses étaient succinctes et, ne voulant pas dénaturer leur sens, elles sont regroupées sous cet axe « Autres ».

3.1 DESCRIPTIONS ET CARACTÉRISTIQUES

Selon les personnes participantes à la matinée de partage d'expertise et de connaissances, les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (SIS) instaureraient le doute chez les personnes victimes en les encourageant à se remettre en question quant à leur réalité : est-ce moi qui ai provoqué la situation et suis-je l'élément déclencheur de ces violences ? Les violences SIS contribuent aussi à faire croire que les femmes sont aussi violentes que les hommes.

3.2 OBSTACLES

Plus concrètement, les personnes participantes ont soulevé plusieurs obstacles, découlant des violences SIS, qui nuisent aux femmxs.

De nombreux obstacles relevés concernaient l'aide et les ressources offertes aux milieux communautaires ou au manque de structures de participation citoyenne. De prime abord, ces milieux souffriraient d'un manque de reconnaissance de leur mission féministe, notamment lors des rencontres régionales et nationales, puis d'une invalidation de l'expertise de leurs personnes intervenantes. Le manque de financement à long terme serait aussi démotivant pour les milieux. En guise d'exemple, une personne évoquait ceci :

En 2014-2015[,] Centraide du Grand Montréal a coupé complètement son financement au [nom de l'organisme – environ 100 000\$] sous prétexte que notre mission n'est plus pertinente car "l'égalité est atteinte et c'est aussi difficile la séparation pour les hommes ".

De plus, le contexte politique entourant la pandémie aurait désavantagé les milieux communautaires qui viennent en aide aux femmxs. Quant à elle, la DPJ accuserait aussi des lacunes, notamment quant à la confidentialité, qui mettraient les femmes en danger en révélant des données sensibles à l'homme violent. La notion de la violence post-séparation de la DPJ était aussi critiquée par une personne répondante :

On tague de façon systématique les situations de conflits sévères de séparation. Il n'y a pas dans le formulaire la possibilité de cocher ce motif de compromission. Dès que le couple est séparé, c'est comme si la violence n'existe plus. La DPJ ne considère pas l'historique qui va au-delà d'un an.

La DPJ était aussi décrite comme stricte envers les attitudes parentales qui divergent de la « "norme québécoise" », notamment concernant la ponctualité.

Plusieurs obstacles et préjugés de la part du corps policier envers les femmes victimes de violence conjugale étaient décriés. En effet, le corps policier ne prendrait pas en compte les différentes réalités que peuvent vivre

les femmxs victimes de violence. Par exemple, suite à une agression, si une personne victime avait une réaction de colère, elle ne recevrait pas nécessairement les soins appropriés, car elle serait catégorisée comme ayant une personnalité difficile ou un trouble de la personnalité limite. Pour cette raison et aussi parce que le corps policier semblerait privilégier les hommes, il y aurait donc des appréhensions quant à la dénonciation des violences à la police où persisterait un manque de connaissances du protocole et de l'éthique.

Des obstacles racistes étaient aussi rapportés et ceux-ci semblent diviser les individus plutôt que de les rassembler. À ce sujet, une personne se confiait en racontant que, dès le primaire, elle a dû utiliser son prénom francophone, car les personnes enseignantes ne voulaient pas prononcer son deuxième prénom. Par pression sociale et pour ne pas se nuire, elle n'a jamais défendu son nom en entier. Pour leur part, les femmes âgées immigrantes et allophones rencontreraient aussi des obstacles, notamment quant à l'accès aux services numériques. De plus, des obstacles capacitistes seraient couramment vécus par les personnes en situation de handicap, dont dans l'accès aux logements et aux transports. Enfin, les femmxs victimes de violence peuvent être discriminées, surtout dans les petits milieux (ex. villages), où les propriétaires seraient réticents à leur louer un logement parce qu'ils connaissent le potentiel de violence de leur ex-partenaire.

3.3 LEVIERS

Plus de 25 réponses ont été évoquées en guise de leviers visant à contrer les violences SIS de façon générale. Plusieurs d'entre elles évoquaient, sous différentes nomenclatures, la prévention, la sensibilisation et l'éducation, dont celles critiques de la division des genres, adressée à des populations diversifiées (ex. les jeunes, les parents, le personnel du communautaire), afin d'éliminer la stigmatisation, les mythes et les préjugés. Pour ce faire, des stratégies de différentes envergures ont été proposées telles que des revendications politiques, la mise sur pied d'un comité santé ou d'une « [c]ommunauté de pratique en santé, pauvreté et discriminations », de rendre les maisons d'hébergement accessibles aux femmxs en situation de handicap. De plus, plusieurs moyens à plus petite échelle ont été suggérés, dont le « travail collectif par les arts », l'écriture, les bannières, les pancartes et tapisseries. À ce sujet, une personne participante évoquait ceci : « À travers ces œuvres, il y a un travail de reconnaissance des violences où on est capable de les nommer et de se rendre compte qu'on [n']est pas seules ».

Le fait de s'exprimer et de nommer les oppressions vécues permettrait aussi de les identifier et d'affirmer ses droits en tant que femmxs. Des opportunités d'échanges féministes et de discussion, soit une aide psychologique ou en groupe, dans un endroit sécuritaire, faisaient aussi partie des stratégies gagnantes pour contrer les violences SIS. Il en était de même pour la militance et la réunion entre femmxs (« celles qui s'identifient comme femmes ») dans des lieux ou des activités non mixtes. De plus, des activités par et pour les femmxs sur les inégalités en santé étaient aussi suggérées. Compte tenu de ce qui précède, la combinaison entre l'affirmation et le fait de s'entourer de personnes alliées semblait faire partie des leviers pour tenter de contrer la solitude et les violences comme l'évoquait cet individu :

Tentative d'affirmation : Au début, j'étais très affirmée, jusqu'à ce que je vive des évènements qui sont de plus en plus intenses. Manquant de ressources, de validation de mon entourage et des ressources, j'ai commencé à me taire, à me dire que c'est peut-être moi qui étai[s] facilement irritable ou immature. J'ai commencé à me taire tout simplement. En tant que personne immigrante, outre des amis, j'ai peu de points d'appui, peu de famille au Québec. Je me sens seule. J'ai l'impression de décrier trop fort quelque chose qui est peut-être juste dans ma tête.

En terminant, ces différents obstacles à l'accès à la justice et aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires ont fait vivre un éventail de sentiments et d'émotions aux personnes participantes dont

la colère, évoquée à plusieurs reprises sous plusieurs nomenclatures semblables, l'indignation, le fait de se sentir invisible et abusée. Le sentiment de lourdeur et de découragement par rapport à toutes ces violences était empreint d'une lucidité quant aux rapports humains traversés par des rapports de pouvoir. De plus, « [l]e sentiment d'impuissance », le fait de se sentir incomprise et non respectée semblent favoriser un climat de doute chez des personnes participantes. Une personne s'exprimait d'ailleurs ainsi : « sentiment de frustration[,] de manquer de mots, de sentir un profond désaccord[,] mais de choisir de me taire par sentiment de ne pas être en mesure de les exprimer. » Enfin, l'une d'entre elles indiquait que les femmxs sont « [v]iolentées, épuisées, mais solidaires entre les groupes de femmes! »